Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAC – Protocole Amendé n°2

18e réunion des Etat parties

Intervention de Mme Marie-Gaëlle Robles,

conseillère à la représentation permanente de la France

auprès de la Conférence du désarmement

(Genève, le 30 août 2016)

Je vous remercie, monsieur le Président.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de cette réunion et de vous assurer du plein soutien de ma délégation. La France s'associe au discours qui vient d'être prononcé par l'Union européenne. Je souhaite ajouter quelques remarques complémentaires à titre national.

La France considère le protocole II amendé comme un instrument essentiel pour limiter les souffrances causées par les mines, pièges et autres dispositifs. Notre réunion doit nous permettre d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de ce protocole, dans la perspective de la Conférence d'examen de la fin d'année, mais aussi d'envisager l'avenir.

L'universalisation du Protocole II amendé est un objectif essentiel. La France encourage tous les Etats non parties au Protocole II amendé à le rejoindre. La France continue d'inviter les Etats actuellement parties au Protocole II original à adhérer au protocole amendé, plus conforme à l'état actuel du droit international humanitaire que ne l'était sa première version. Le Protocole II amendé a vocation à devenir la norme unique en matière de mines et pièges dans le cadre de notre convention.

Le Protocole II amendé doit permettre aux Etats parties de poursuivre leurs travaux sur des enjeux actuels. Parmi ceux-ci, les **engins explosifs improvisés (IED)** ont fait l'objet de travaux significatifs, auxquels l'ensemble des Etats-parties à ce protocole ont activement participé.
La menace des IEDs est une préoccupation globale, qui touche l'ensemble des régions La mobilisation de la communauté internationale est essentielle.

…/…

Cette mobilisation a été relancée à la suite de l'adoption sans vote à l'automne dernier en première commission de la première **résolution** dédiée à la question des engins explosifs improvisés, présentée par l'Afghanistan, et parrainée par l'Australie et la France.
La CCAC, et plus particulièrement son protocole II amendé, constitue un cadre pertinent pour traiter de ce sujet. Mais il est bien évident que les travaux de la Convention doivent participer de la cohérence générale des efforts de la communauté internationale.
La France soutient l'adoption d'une **déclaration politique** sur la question des IEDs, qui soulignera l'implication des Etats-parties à la CCAC sur ce dossier. Nous espérons que le texte présenté aujourd'hui, qui constitue le fruit d'un important travail de concertation depuis plusieurs mois, pourra être transmis en vue de la Conférence d'examen de la CCAC en décembre prochain.

Pour conclure, la France soutient la **poursuite des efforts engagés dans le cadre du groupe d'experts** sur les IEDs et continuera d'y contribuer.

Je vous remercie.